

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 15 février 2007

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 15 février 2007 à 20 h 30 Salle de Convivialité à Darbonnay, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaiènt présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Dominique MENETRIER, Dominique BONNET et Gérard BOUDIER (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Robert TOURNIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Danièle CARDON, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Marie-Pascale VASSET, Danièle CARDON, Jean SONNEY, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Jean-Marc GERDY, Thierry DUMONT, Nelly BUYS.

Etaiènt Excusés : Yves DECOTE (Vice-Président), Yves LANDRY, Jacques BULABOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Dominique GRAND, Noël FOURNIER.

Etaiènt absents : Jean LETROUBLON (Vice-Président), Maurice MIDOL, André LAMBERT, Pascal LAGALICE, Serge DAYET, Claude RENAUDIN, Jocelyne BONNIVARD, Gérard BULLE, Philippe NOIR, Andrée ROY, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique MENETRIER

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Robert TOURNIER, Maire de Darbonnay, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Roland BERTHELIER, délégué titulaire de la commune de Biefmorin est accueilli pour la première fois en tant que Maire de la commune de Biefmorin.

Monsieur le Président exprime au nom du conseil communautaire un témoignage de sympathie pour le décès de Monsieur Jean-Paul GIROD dont les activités ont marqué la vie sociale Polinoise.

Monsieur le Président souhaite également excuser l'absence de Madame Marie-Paule CHAMBRU dont il espère une reprise du travail dans le courant du mois de mars.

1^{ère} partie :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 15 février 2007

En application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 qui a instauré pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et les structures intercommunales auxquelles adhère au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB), les habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Comté de Grimont ont été invités par voie de presse, canal local et affichage à participer au DOB organisé le jeudi 15 février 2007 à 20 h 30 à Darbonnay. Les délégués communautaires ont reçu une convocation directe qui leur a été adressée le 6 février 2007. Monsieur Dominique MENETRIER, Maire de Villers-Les-Bois remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le débat s'est déroulé après exposé de Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, délégué aux finances qui a présenté les documents suivants :

- Les différents budgets du Comté de Grimont,
- L'état du personnel en 2007,
- L'état de la dette pour les différents budgets 2007,
- Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2007,
- Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2007 et notamment la part du budget de fonctionnement pour le financement des investissements,
- Une simulation de taxe professionnelle,
- Une liste des investissements potentiels 2007,
- Une réflexion sur le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A l'issue de cette présentation le débat est ouvert.

Monsieur Bernard BRENIAUX regrette le manque de prévision pour la compétence assainissement et s'interroge sur la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le Président répond que le SPANC n'est plus une obligation. Monsieur Jean-Louis DUFOUR précise que la loi sur l'eau oblige les contrôles. Monsieur Yves-Marie LEHMANN rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont a une compétence pour les études seulement et propose d'envisager une aide éventuelle par fonds de concours aux communes qui font des travaux d'assainissement.

Monsieur Jean-Claude COLLIN soulève plusieurs points et le Président apporte les éléments suivants :

- Les bases de taxes professionnelles ne sont pas connues aujourd'hui. Elles ont baissé entre l'année 2005 et 2006 et il est envisageable qu'il en soit de même pour cette année, conséquence de la fermeture des Ets L'AMY et des Plâtrières de Grozon, même si d'autres entreprises s'installent ou se développent.
- Une hausse éventuelle de taxe professionnelle n'a pas de lien avec les autres taxes car la Communauté de Communes du Comté de Grimont est en taxe professionnelle unique. Toutefois, la Communauté de Communes du Comté de Grimont doit tenir compte des nouvelles règles de plafonnement de la taxe professionnelle.
- La Communauté de Communes du Comté de Grimont a encore ~ 420 000 € à payer pour le rond-point car les factures sont en attente du visa du maître d'œuvre. Cela n'est pas sans conséquence pour les entreprises et pour le solde d'exécution du Contrat Territorial Communautaire.

En réponse à Monsieur Serge GREUSARD, Monsieur Yves-Marie LEHMANN précise que :

- l'inscription de 5 000 € pour un panneau est une dépense évaluée pour un travail de conception et réalisation d'un panneau qui sera installé à l'entrée de la zone industrielle et artisanale « Au Velours » en mémoire de l'emplacement d'un site gallo-romain,
- 10 000 € sont affectés pour des dépenses diverses dont des étagères pour archives.

Monsieur Roland CHAILLON s'interroge sur le projet de convention avec la SAFER. Monsieur Yves-Marie LEHMANN répond que la Communauté de Communes du Comté de Grimont doit acquérir des terres agricoles pour ses futurs aménagements de zones commerciales ou industrielles et artisanales. Une collaboration avec la SAFER pourrait nous permettre de connaître les évolutions du marché pour acquérir ou échanger des parcelles.

En réponse à Monsieur Florent GAILLARD, le Président précise que les priorités de la Communauté de Communes du Comté de Grimont sont l'aménagement et l'étude du foncier pour permettre le développement d'entreprises.

Monsieur Robert LACROIX s'interroge sur le projet du Moulin de Brainans. Le Président répond qu'il s'agit essentiellement de l'acquisition pour 2007. Ce projet est subventionné à hauteur de 70 %. Il a fait l'objet d'une étude de faisabilité en collaboration avec l'Etat, le Département, la Région et la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour son investissement et son fonctionnement. Le conseil communautaire a décidé de l'inscrire dans le Pôle d'Excellence Rural (PER) qui a été accepté par les services de l'Etat.

Monsieur Robert TOURNIER s'interroge sur les projets réalisés par le Syndicat Mixte du Pays du REVERMONT. Monsieur Yves-Marie LEHMANN informe l'assemblée que le Pays du REVERMONT est une structure de coopération importante qui porte :

- Le programme européen Leader + qui est sur le point de s'achever (2000-2006) avec une possibilité d'obtenir un nouveau programme Leader (2007-2013),
- Une politique de communication touristique avec la réalisation de brochures communes aux 3 Offices de Tourisme,
- Un renforcement de l'accessibilité au haut débit sur le territoire,
- Une candidature pour un label Pays d'Art et d'Histoire, ...

En réponse à Monsieur Robert TOURNIER, le Président précise que la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'a pas de certitudes quant à l'obtention d'une Dotation de Développement Rural (DDR) pour la réalisation d'un bassin de rétention. Mais la collectivité a une obligation de le réaliser au titre de la loi sur l'eau.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'interroge sur la réalisation d'un parcours sportif. Ce projet n'est pas une maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Comté de Grimont mais une réflexion reste ouverte.

En réponse à Messieurs Serge GREUSARD et Roland CHAILLON, il est précisé par le Président et Monsieur Dominique BONNET que l'aire de détente de Barretaine se situe sur le site de la Croix du Dan. Cet aménagement d'un lieu touristique prendra en compte la faune et la flore ainsi que la protection du site.

L'assemblée prend acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire le 15 février 2007 à 21 h 40.

2^{ème} partie : conseil communautaire

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire

Location des bureaux et ateliers

Une convention de location de la salle de réunion a été passée avec l'INSEE qui a organisé 3 jours de formation des futurs agents recenseurs au début du mois de janvier.

La Convention d'Occupation Précaire de la société Europ Préventis a été renouvelée pour 23 mois (jusqu'au 30 octobre 2008). La société, créée à Poligny en 2005, emploie à ce jour 4 personnes et souhaite en recruter une cinquième.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 20 décembre 2006

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2006 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Candidature au Label « Pays d'Art et d'Histoire »

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de soutenir la candidature du Pays du REVERMONT Poligny – Arbois – Salins au label « Pays d'Art et d'Histoire » en début d'année 2007. Ce label a plusieurs objectifs :

- sensibiliser les habitants et les professionnels au patrimoine, à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage pour les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie,
- initier le jeune public à travers la mise en place d'actions éducatives proposées toute l'année,
- accueillir les visiteurs grâce à différents types d'animations (visites - découvertes, expositions, etc.) et inciter à un tourisme de qualité.

En réponse à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, le Président précise que le dossier ne définit pas les actions menées, ce travail sera effectué par un animateur. Le dossier est consultable au bureau du Pays du REVERMONT.

Monsieur Jean-Claude COLLIN précise que l'animateur doit être un cadre A. Monsieur Yves-Marie LEHMANN ajoute que le fonctionnement de ce service sera mené dans le cadre d'une politique de développement avec de nouveaux crédits.

4. Autorisation de dépôt d'un dossier en Commission Départementale d'Equipe-ment Commercial (CDEC) pour implantation dans l'espace commercial « Grimont Sud »

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser :

- la SARL « VMONT Promotion », à déposer un dossier en CDEC pour implanter un complexe commercial regroupant les enseignes "DEFI MODE" et "CHAUSSEA" sur une partie estimée à 3 665 m² de la parcelle ZH 102, propriété de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, dans l'attente d'un compromis de vente régularisé par l'acquéreur.
- le Président ou son représentant à donner un accord favorable en CDEC pour cette implantation dans l'espace commercial "Grimont Sud".

Monsieur Jean-Claude COLLIN est satisfait de l'aboutissement d'un tel projet.

5. Questions et informations diverses

- Le Président rend compte de sa visite, accompagnée de Messieurs Gérard BOUDIER et Vincent LANGLET, à la Société Placo BPB, propriétaire du site des Plâtrières de Grozon ce mardi 13 février 2007. Le site pourrait permettre de satisfaire l'installation urgente mais temporaire (à partir de février 2007 pendant 23 mois maximum) de la société GIROD LINE, filiale de la société SIGNAUX GIROD de Bellefontaine, qui souhaite s'installer à terme sur Poligny.

La Société Placo BPB accepte une location de 18 mois pour un montant annuel de 15 000 € avec un engagement de la Communauté de Communes du Comté de Grimont d'acquiescer le site de 4 ha dépollué pour un montant d'environ 200 000/250 000 € (la première offre en 2005 s'élevait à 550 000 € avec des bâtiments à raser et des sols à dépolluer).

L'estimation par France Domaine s'élève aujourd'hui à 220 000 € avec une marge de négociation jusqu'à 250 000 €.

Le Président a informé la Société Placo BPB de son souhait de ne pas aller au-delà de 200 000 €.

Cette acquisition pourrait bénéficier de dotation de développement rurale (DDR), de subventions régionales ou départementales dans le cadre de la résorption des friches industrielles (réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN). La commune de Grozon propose également un fonds de concours.

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER est favorable à cette acquisition.

La commission « foncier et urbanisme » sera réunie prochainement.

- En réponse à Monsieur Bernard BRENIAUX, le Président précise que le projet d'acquisition d'une partie du bâtiment L'AMY est abandonnée au vu de l'importance du coût proposé par l'investisseur.
- Monsieur Robert TOURNIER est satisfait de la demande formulée par la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour l'acquisition de l'ancien bâtiment de la Direction Départementale de l'Équipement auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Jura.
- En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que toutes les communes sont informatisées par le SIDEC.
- Monsieur Jean-Claude COLLIN regrette les courts délais qui lui ont été proposés pour remettre le texte à insérer dans le journal communautaire alors que sa parution est retardée. Le Président répond que le retard est dû à une saturation des services communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique MENETRIER

Yves-Marie LEHMANN